

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU
DISTRICT DU GRAND NORD
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidée	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 21

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation



Surintendant des affaires

Le 3 décembre 2016



KPMG s.r.l.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2016, l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé, l'état de l'évolution de la dette nette consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2016, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

KPMG s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 3 décembre 2016
Sudbury, Canada

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Actif financier :		
Liquidités	7 711 450 \$	6 434 372 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	31 141 472	29 866 106
Total de l'actif financier	38 852 922	36 300 478
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	4 954 688	3 904 786
Dettes à long terme (note 6)	27 744 771	26 664 559
Revenus reportés (note 7)	1 933 798	2 814 267
Avantages sociaux futurs (note 8)	322 500	384 242
Apports en capital reportés (note 9)	51 200 210	49 933 939
Total du passif financier	86 155 967	83 701 793
Dettes nettes	(47 303 045)	(47 401 315)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 10)	386 566	1 327 057
Immobilisations corporelles (note 11)	54 998 721	53 801 903
Total de l'actif non financier	55 385 287	55 128 960
Surplus accumulé (note 12)	8 082 242 \$	7 727 645 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


 Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016, avec informations comparatives pour 2015

	Budget 2016	Résultats 2016	Résultats 2015
Revenus :			
Subventions municipales	3 516 826	3 761 340 \$	3 579 584 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	45 461 158	46 179 255	45 332 123
- autres	1 425 096	1 593 507	1 739 312
- amortissement des apports en capital reportés (note 9)	4 129 015	3 145 768	3 740 637
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	51 503	-
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	33 501	28 256
Autres revenus et droits de scolarité	1 076 150	1 317 734	1 522 890
Revenus de placement	40 000	73 481	56 083
Collecte de fonds des écoles	1 000 000	1 091 884	1 074 291
Total des revenus	56 663 245	57 247 973	57 073 176
Dépenses (note 14) :			
Enseignement	37 858 070	38 624 914	36 986 423
Administration	2 594 104	2 586 998	2 481 334
Transport	2 691 500	2 781 238	2 601 533
Installations destinées aux élèves	10 639 487	9 677 277	10 454 762
Autres dépenses	1 896 931	2 150 832	2 520 577
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 072 117	1 130 561
Total des dépenses	56 680 092	56 893 376	56 175 190
Surplus (déficit) annuel	(16 847)	354 597	897 986
Surplus accumulé, début de l'exercice	7 727 645	7 727 645	6 829 659
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 12)	7 710 798 \$	8 082 242 \$	7 727 645 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016, avec informations comparatives pour 2015

	Budget 2016	Résultats 2016	Résultats 2015
Surplus (déficit) annuel	(16 847) \$	354 597 \$	897 986 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 155 010)	(4 497 748)	(2 942 415)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 252 128	3 300 930	3 885 580
	1 080 271	(842 221)	1 841 151
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(386 566)	(1 327 057)
Utilisation de frais payés d'avance	1 327 057	1 327 057	1 345 880
	1 327 057	940 491	18 823
Diminution de la dette nette	2 407 328	98 270	1 859 974
Dette nette, début de l'exercice	(47 401 315)	(47 401 315)	(49 261 289)
Dette nette, fin de l'exercice	(44 993 987) \$	(47 303 045) \$	(47 401 315) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	354 597 \$	897 986 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 300 930	3 885 580
Amortissement des apports en capital reportés	(3 145 768)	(3 740 637)
	509 759	1 042 929
Sources et (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(1 275 366)	606 451
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	1 049 902	(2 122 437)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(880 469)	1 403 719
Diminution des avantages sociaux futurs	(61 742)	(54 477)
Diminution des frais payés d'avance	940 491	18 823
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	282 575	895 008
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 497 748)	(2 942 415)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(4 497 748)	(2 942 415)
Financement :		
Émission additionnelle de dette à long-terme	2 080 719	2 158 286
Dette remboursée	(1 000 507)	(898 157)
Ajouts aux apports en capital reportés	4 412 039	2 433 823
Changement net des liquidités liées au financement	5 492 251	3 693 952
Changement net des liquidités	1 277 078	1 646 545
Liquidités, début de l'exercice	6 434 372	4 787 827
Liquidités, fin de l'exercice	7 711 450 \$	6 434 372 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faite par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite) :

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.

m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite) :

o) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le conseil a un compte débiteur envers la province de 29 433 518 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2015 – 28 648 377 \$).

3. Comptes débiteurs :

	2016	2015
Gouvernement de l'Ontario	29 481 198 \$	28 650 154 \$
Gouvernement du Canada	819 174	609 009
Autres conseils scolaires	19 082	32 874
Municipalités	582 040	427 387
Autres	239 978	146 682
	31 141 472 \$	29 866 106 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le Ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2016, le solde se chiffre à Nul \$ (2015 - Nul \$).

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2016	2015
Liés à la paie	1 161 456 \$	880 147 \$
Gouvernement de l'Ontario	14 722	157 629
Autres conseils scolaires	209 044	235 647
Gouvernement du Canada	95 718	99 912
Autres	3 473 748	2 531 451
	4 954 688 \$	3 904 786 \$

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débetures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2016	2015
CIBC Mellon Trust Company – debenture (i)	5 941 501 \$	6 232 366 \$
Office Ontarien de Financement (ii)	21 756 558	20 334 522
Contrat de location-acquisition (iii)	46 712	97 671
	27 744 771 \$	26 664 559 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débetures de 27 698 059 \$ en cours au 31 août 2016 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2017	1 051 815 \$	1 266 780 \$	2 318 595 \$
2018	1 102 592	1 217 979	2 320 571
2019	1 155 887	1 164 824	2 320 711
2020	1 211 820	1 109 051	2 320 871
2021	1 270 535	1 050 495	2 321 030
Par la suite	21 905 410	7 322 167	29 227 577
	27 698 059 \$	13 131 296 \$	40 829 355 \$

- (i) La débeture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

6. Dettes à long terme (suite) :

- (ii) Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 450 999 \$	4,560 %	2031
2 274 716	4,900 %	2033
7 367 242	5,062 %	2034
1 397 233	5,232 %	2035
404 534	4,833 %	2036
4 682 527	3,970 %	2036
2 098 585	2,993 %	2040
2 080 719	3,242 %	2041

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

- (iii) Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2015	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2016
Réfections	1 424 984 \$	1 170 244	102 083	1 432 248	1 060 897 \$
Amélioration de l'état des écoles	468 697	—	—	468 697	—
Enfance en difficulté	690 872	7 138 403	7 169 842	—	659 433
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	60 000	—	—	16 975	43 025
Autres	169 714	1 986 461	1 855 837	129 895	170 443
Total	2 814 267 \$	10 295 108	9 127 762	2 047 815	1 933 798 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

8. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2016 et 2015 se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	251 767 \$	70 733 \$	322 500 \$	384 242 \$
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	(15 409) \$	50 055 \$	34 646 \$	76 905 \$
Paielements des prestations	(70 952) \$	(25 436) \$	(96 388) \$	(131 282) \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2015 – 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le Conseil a cotisé 870 518 \$ (2015 – 849 453 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

Changements futurs au régime de prestations :

Le conseil offre actuellement des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités du conseil scolaire. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes par ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et dans le cadre des discussions centrales avec les directions et directions adjointes d'école, les Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : AEFO, FEESO, SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directions et directions adjointes d'école. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations seront offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes des employés syndiqués et des employés non syndiqués, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations aux membres de l'AEFO et de la FEESO autres que les membres occasionnels, cependant, les dates de transfert pour les autres regroupements n'ont pas encore été finalisées. Le Conseil transférera dans les FSSBE un montant par équivalent à temps plein (ETP) fondé sur les coûts réels des prestations de 2014-2015 + 8,16 % représentant l'inflation pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du conseil scolaire. Ces montants seront alors transférés dans la fiducie.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

9. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2016	2015
Solde, début de l'exercice	49 933 939 \$	52 240 753 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	4 412 039	2 433 823
Recettes constatées pour la période	54 345 978 (3 145 768)	53 674 576 (3 740 637)
Soldé, fin de l'exercice	51 200 210 \$	49 933 939 \$

10. Frais payés d'avance :

	2016	2015
Paie des enseignants	- \$	726 499 \$
Autres	386 566	600 558
	386 566 \$	1 327 057 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

11. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2015	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2016
Terrains	1 535 879 \$	85 709 \$	– \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	2 162 399	165 742	–	2 328 141
Bâtiments	74 279 327	3 103 599	–	77 382 926
Mobiliers et équipements	5 865 633	1 084 170	393 361	6 556 442
Véhicules	150 405	44 414	–	194 819
Améliorations locatives	37 787	14 114	–	51 901
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
Total	84 286 223 \$	4 497 748 \$	393 361 \$	88 390 610 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2015	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2016
Aménagements des terrains	1 038 104 \$	143 405 \$	– \$	1 181 509 \$
Bâtiments	25 982 345	2 409 469	–	28 391 814
Mobiliers et équipements	3 203 155	664 742	393 361	3 474 536
Véhicules	78 258	25 648	–	103 906
Améliorations locatives	12 605	6 707	–	19 312
Immobilisations louées	169 853	50 959	–	220 812
Total	30 484 320 \$	3 300 930 \$	393 361 \$	33 391 889 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2015	Valeur comptable nette 31 août 2016
Terrains	1 535 879 \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	1 124 295	1 146 632
Bâtiments	48 296 982	48 991 112
Mobiliers et équipements	2 662 478	3 081 906
Véhicules	72 147	90 913
Améliorations locatives	25 182	32 589
Immobilisations louées	84 940	33 981
Total	53 801 903 \$	54 998 721 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

12. Surplus accumulé :

	2016	2015
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	4 063 816 \$	3 765 609 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	284 118	334 241
Projets d'immobilisations engagés	2 142 787	2 247 153
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	434 333	414 566
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(272 375)	(384 398)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 621 588	1 535 881
Autres	(363 610)	(356 992)
Surplus accumulé	8 082 242 \$	7 727 645 \$

13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2016	2015
Versements sur le capital du passif à long terme	1 000 509 \$	898 157 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 263 460	1 242 371
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	363 611	356 992
	2 627 580 \$	2 497 520 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

14. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2016	Résultats 2016	Résultats 2015
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	34 113 096 \$	35 072 215 \$	34 650 168 \$
Avantages sociaux	5 136 650	5 570 536	4 951 349
Perfectionnement du personnel	236 423	313 398	359 003
Fournitures et services	5 476 424	5 199 064	4 986 331
Intérêt	1 252 371	1 270 081	1 249 266
Dépenses de location	168 738	163 371	176 925
Frais et services contractuels	4 772 234	4 448 035	4 501 230
Autres	272 028	483 630	284 777
Dépenses en immobilisations (amortissement)	4 252 128	3 300 929	3 885 580
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 072 117	1 130 561
	56 680 092 \$	56 893 376	56 175 190 \$

15. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 43 716 \$ (2015 – 42 562 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

17. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquiescer une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

18. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 9,16 % (2015 – 8,90%) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2016.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 5,53 % (2015 – 5,42 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2016.